



2020-01-13

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de janvier tenue ce **mercredi 13^e jour du mois de janvier 2021 à 13 h 00**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Émilie Welburn, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 décembre 2020, de la séance ajournée tenue le 9 décembre 2020 et des séances extraordinaires tenues le 16 décembre 2020 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de décembre 2020 (décision)
 - 5.1.3 Renouvellement de diverses adhésions pour l'année 2021 – Autorisation budgétaire (décision)
 - 5.1.4 Renouvellement du contrat d'assurance des municipalités – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Autorisation (décision)
 - 5.1.5 Demande de résiliation du contrat de location (bail locatif) avec le Marathon Canadien de Ski (décision)
 - 5.1.6 Processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2021 et 2022 – Octroi d'un contrat de services professionnels (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.1.7 Signature des actes légaux de la MRC au cours de l'année 2021 – Autorisation au Préfet et à la directrice générale et secrétaire-trésorière (décision)
- 5.1.8 Contrat pour la vérification du Système de Groupe Électrogène (génératrice) – Autorisation de signature (décision)
- 5.1.9 Agence de crédit Équifax – Renouvellement utilisation pour 2019-2020 (décision)
- 5.1.10 Élections municipales 2021 – Membres du Conseil des maires sortants – Reconnaissance (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Contrat de services pour l'entretien du bâtiment de la MRC – Service de journalier (décision)
- 5.2.2 Association des archivistes du Québec – Formation « La numérisation des archives des MRC » - Inscriptions – Autorisation budgétaire (décision)
- 5.2.3 Création d'un poste d'agent de développement (FRR3 et FRR4) – Dépôt d'une description de tâches (recommandation)
- 5.2.4 Fin de la période d'essai de monsieur Patrick Éthier -- Inspecteur en prévention des incendies (décision)
- 5.2.5 Formation « Tirer le meilleur des réseaux sociaux » - Agente de développement touristique – Ratification (décision)
- 5.2.6 Ententes particulières à conclure avec certains employés – Transfert en raison de congés ou de situation exceptionnelle (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Salle multimédia – Édifice Henri-Bourassa – Octroi d'un contrat – Recommandation (décision)
- 5.3.2 Acquisition d'un ordinateur portable et d'un écran pour le Service du développement économique – Ratification (décision)
- 5.3.3 Achat de vingt-deux (22) licences ANTIDOTE WEB FRANÇAIS – Ratification (décision)
- 5.3.4 Achat de chaussures de sécurité conformément à la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC – Autorisation (décision)
- 5.3.5 Achat d'équipement de protection incendie – Habit de combat – Autorisation (décision)
- 5.3.6 Déplacement de la fibre – Nouvelle caserne de pompiers à Saint-André-Avellin – Estimation de l'entreprise C3F Télécom inc. (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Priorités du Comité administratif pour l'année 2021 - Adoption (décision)
- 6.1.2 Services des ressources humaines de la MRC de Papineau – Diagnostic de Services Québec – Présentation (information)
- 6.1.3 Politique d'achats de la MRC – Dépôt d'un projet révisé en fonction des commentaires émis par le Conseil des maires (recommandation)
- 6.1.4 Pandémie COVID-19 – Mesures mises en place auprès des ressources humaines de la MRC (décision)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Table Éducation Outaouais – Demande d’aide financière – Plan d’action concerté en réussite éducative – Acceptation du rôle d’organisme fiduciaire et répondant – Autorisation (recommandation)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Rapport trimestriel d’activités de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) – Entente de partenariat avec Emploi-Québec (décision)
- 6.3.2 Addenda concernant le Programme d’aide aux entreprises des régions en alerte maximale (AERAM) – Ministère de l’Économie et de l’Innovation – Autorisation de signature (ratification)
- 6.3.3 Politique de soutien aux projets structurants (PSPS, FRR volet 2) – Programme « Fonds d’urgence COVID-19»
- 6.3.3.1 Association des chasseurs, pêcheurs, trappeurs et archers de la Petite-Nation (ACPTA) – Ensemencement des lacs publics – Demande d’aide financière (décision)
- 6.3.4 Entente Sectorielle Bio Alimentaire – Aide financière annuelle 2020-2023 – Recommandation (décision)
- 6.3.5 Programme Emploi Canada Été – Dépôt d’une demande d’aide financière (décision)
- 6.3.6 Projet « Papineau Numérique » phase 1 – État de situation et suivis (information)
- 6.3.6.1 Addenda au contrat de services de monsieur David Pineault – Surveillance et suivis des travaux du bureau de projet au cours de l’année 2020 (recommandation)
- 6.3.6.2 Contrat de services à octroyer – Surveillance et suivis des travaux du bureau de projet au cours de l’année 2021 – Recommandation de la direction générale (recommandation)
- 6.3.7 Campagne de promotion et de visibilité des entreprises de la MRC de Papineau (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Délégation de la gestion des baux et villégiature et des sablière-gravières sur les terres du domaine de l’État – Autorisation (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

- 6.5.1 Service régional de formation des pompiers - Contrat de services des moniteurs pour l’année 2021-2022 (décision)

6.6 Transport

- 6.6.1 Appui professionnel externe au service d’ingénierie de la MRC de Papineau dans la réalisation de projets en ingénierie civil pour 2021 et 2022 – Octroi de contrat (recommandation)

7. Correspondance

8. Diverses demandes d’appui

- 8.1 Accès limiter aux camions de transports sur le pont de la rue Principale – Municipalité de Saint-André-Avellin (décision)
- 8.2 Soutien de l’activité de la pêche touristique et sportive au Québec par la modernisation de la Station Piscicole de Lac-des-Écorces – MRC Antoine-Labelle (décision)

9. Calendrier des rencontres

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de janvier à décembre 2021 (information)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 27 janvier 2021 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2021-01-001

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2021-01-002

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE REGULIERE
TENUE LE 2 DECEMBRE 2020, DE LA SEANCE AJOURNEE TENUE LE
9 DECEMBRE 2020 ET DES SEANCES EXTRAORDINAIRES TENUES
LE 16 DECEMBRE 2020**

CA-2021-01-003

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 décembre 2020, de la séance ajournée tenue le 9 décembre et des séances extraordinaires tenues les 16 décembre 2020, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 décembre 2020, de la séance ajournée tenue le 9 décembre et des séances extraordinaires tenues le décembre 2020 soient adoptés tel que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

En l'absence de demande de remboursement, aucune décision n'est prise à cet égard dans le cadre de la présente séance.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020

CA-2021-01-004

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre 2020 soit les numéros 23138 à 23214 totalisant un montant de 204 752.67 \$, les prélèvements numéros 1441 à 1457 totalisant un montant de 173 235.98 \$ ainsi que les salaires pour le mois de décembre 2020 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	5 décembre 2020	20 672.64 \$
Salaires au	12 décembre 2020	19 496.46 \$
Salaires au	19 décembre 2020	17 185.34 \$
Salaires au	26 décembre 2020	18 168.51 \$
Salaires au	31 décembre 2020	32 373.29 \$
Salaires des élus– décembre 2020		19 151.22 \$
Total des salaires		127 047.46 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		204 752.67 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		173 235.98 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		377 988.65 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 RENOUVELLEMENT DE DIVERSES ADHÉSIONS POUR L'ANNÉE 2021 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2021-01-005

ATTENDU que la MRC est membre de plusieurs organismes, associations et regroupements professionnels et que certaines de ces adhésions viennent à échéance prochainement;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler lesdites adhésions suivantes :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Association	Numéro département	Adhésion annuelle (tx non incluses)
Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)	02-13000-494	712 \$
Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	02-13000-494	1 040 \$
Association des directions du développement économique local du Québec	02-62200-494	750 \$
Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)	02-61005-494	477 \$
Association des chefs en sécurité incendie du Québec	02-22000-494	270 \$
Association des techniciens en prévention incendie du Québec	02-22000-494	110 \$
Association de sécurité civil du Québec	02-22000-494	80 \$
Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)	02-39500-494	1 535 \$
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)	02-13000-494	556 \$
Culture Outaouais	02-70200-494	250 \$
Tourisme Outaouais	02-62008-690	881 \$
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	02-11000-494	440 \$
Québec Municipal	02-13000-494	780 \$
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec	02-45400-494	150 \$
CREDDO	02-45400-494	150 \$
OBV – RPNS	02-45400-494	500 \$
Association de Géomatique Municipale du Québec	02-65903-494	120 \$
Loisir sport Outaouais	02-62008-494	86 \$
Ordre des ingénieurs du Québec	02-39500 494	488.63 \$
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	02-62600-494	614 \$
Association des parcs régionaux du Québec	02-62600-494	275 \$
Ministère de la Justice (service de certification du MJQ)	02-62600-494	122 \$
Corporation des loisirs	02-70200-494	60 \$
Abonnement au magazine Continuité (pour 2 ans 2020-2021)	02-70200-494	68.99 \$

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



SolidCAD – AURODESK (Civil 3D Licence commerciale)	02 39500 414	1 460.00\$
Chambre de commerce Vallée Petite-Nation	02 62200 494	258.69\$

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le renouvellement des diverses adhésions mentionnées ci-dessus pour l'année 2021;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – AUTORISATION

CA-2021-01-006

ATTENDU que la MRC de Papineau est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et que le renouvellement de sa police d'assurance vient à échéance le 31 janvier 2021;

ATTENDU la facture reçue pour ledit renouvellement de la police d'assurance municipale avec la MMQ au montant de 28 358 \$, incluant les taxes;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement de la police d'assurance de la MRC avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 28 358 \$, et ce, pour la période du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 420;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.5 DEMANDE DE RÉSILIATION DU CONTRAT DE LOCATION (BAIL LOCATIF) AVEC LE MARATHON CANADIEN DE SKI

CA-2021-01-007



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro CA-2019-02-044, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 février 2019, autorisant le renouvellement du contrat de location avec le Marathon canadien de ski, conformément à l'option de renouvellement prévu ;
- ATTENDU que le contrat de location (bail locatif) conclu avec le Marathon canadien de ski se terminera le 1^{er} juillet 2021 ;
- ATTENDU que le présent contrat de location rend disponible un espace de rangement à l'intérieur du garage pour les besoins du MCS ;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2020-10-295, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 octobre 2020, autorisant l'aménagement de la centrale de télécommunication dans le garage de l'édifice Henri-Bourassa en relation avec le projet « Papineau Numérique » phase 1 ;
- ATTENDU la résolution numéro 1208-01 du Marathon canadien de ski, adoptée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 décembre 2020, demandant la résiliation du bail puisque l'organisme a besoin de cet espace de rangement pour assurer la réalisation de ses interventions et mandatant le directeur de l'évènement, monsieur Frédéric Ménard, afin de conclure une entente de résiliation ;
- ATTENDU la demande reçue le 5 janvier 2021 de la part de monsieur Ménard visant la résiliation du bail et la gratuité du mois de janvier 2021 pour les inconvénients causés par cette période de transition ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la résiliation du bail du Marathon canadien de ski en date du 31 janvier 2021 conformément à la demande exprimée par le Marathon canadien de ski le 5 janvier 2021 ;

QUE :

La demande de gratuité pour le mois de janvier 2021 est acceptée pour compenser les inconvénients reliés au déménagement ;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

**5.1.6 PROCESSUS DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE
PAIEMENT DE TAXES 2021 ET 2022 – OCTROI D'UN CONTRAT DE
SERVICES PROFESSIONNELS**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 22 janvier 2021.

**5.1.7 SIGNATURE DES ACTES LÉGAUX DE LA MRC AU COURS DE
L'ANNÉE 2021 – AUTORISATION AU PRÉFET ET À LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

CA-2021-01-008

ATTENDU que la MRC de Papineau est impliquée régulièrement dans la conclusion d'actes légaux en relation avec ses diverses compétences, notamment en relation avec le Centre local de développement (CLD) Papineau, la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU que généralement, ces actes légaux sont administratifs et nécessitent la signature du directeur général et secrétaire-trésorier et/ou du préfet, lesquels officialisent le consentement de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, pour conclure des ententes, des actes légaux ou tout autre document conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui lui sont conférés au cours de l'année 2021;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Roxanne Lauzon, à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui lui sont conférés pour l'année 2021;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.8 CONTRAT POUR LA VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE GROUPE ÉLECTROGENE (GÉNÉRATRICE) – AUTORISATION DE SIGNATURE

CA-2021-01-009

ATTENDU que le bâtiment de la MRC de Papineau est considéré « bâtiment public »;

ATTENDU que ce bâtiment doit être conforme aux exigences et aux normes reliées à la sécurité des occupants dans les bâtiments publics ;

ATTENDU que, suite à l'installation d'une génératrice, il y a lieu de vérifier ce système annuellement conformément aux normes du manufacturier ;

ATTENDU l'offre de services soumise le 21 décembre 2020 par l'entreprise Groupe Électrogène, représentant un montant de 2 880.00 \$, excluant les taxes, et ce, pour une période de trois ans;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise Groupe Électrogène, laquelle vise la vérification de la génératrice conformément aux normes de sécurité du manufacturier pour les années 2021, 2022 et 2023;

QUE :

La dépense associée à l'offre de services, représentant un montant de 2 880.00 \$ excluant les taxes, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.1.9 AGENCE DE CRÉDIT ÉQUIFAX – RENOUVELLEMENT UTILISATION
POUR 2019-2020**

CA-2021-01-010

ATTENDU que la MRC de Papineau, dans le cadre du programme du Fonds de développement des territoires (FDT) et du Fonds Région et Ruralité (FRR), assume la gestion d'un fonds de 100 000\$ en relation avec la Politique d'investissement de la MRC, lequel permet de soutenir les entreprises du territoire par le biais de subventions;

ATTENDU que la MRC de Papineau est également responsable de la gestion des fonds locaux (FLI et FLS) et doit s'assurer que les sommes versées sous forme de prêts aux entreprises respectent la Politique d'investissement de la MRC;

ATTENDU que la MRC de Papineau a confié la responsabilité de procéder à l'analyse de demandes de financement et à l'octroi de prêts à son Comité d'investissement en fonction des recommandations du commissaire en développement économique et du conseiller au programme de soutien au travailleur autonome (STA);

ATTENDU que l'octroi de prêt est assujéti à une analyse financière complète qui doit inclure une demande de renseignements en lien avec les antécédents de crédit du ou des emprunteurs et des cautions, et qu'à cet égard, une telle demande doit être effectuée auprès de l'agence de crédit ÉQUIFAX;

ATTENDU qu'afin de bénéficier des analyses de crédit auprès d'ÉQUIFAX, la MRC de Papineau doit assumer des frais fixes annuels de 546.13\$ ainsi que des coûts variables pour chaque demande individuelle;

ATTENDU la facture émise par ÉQUIFAX en référence à l'année 2019-2020, représentant un montant de 546.13 \$, incluant les taxes ;

ATTENDU les factures émises par ÉQUIFAX en référence aux services rendus pour chaque fiche de crédit qui a été demandée auprès de l'agence de crédit effectués en 2020, représentant un montant de 129.42 \$ incluant les taxes ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE

Le Comité administratif autorise la dépense de 675.55\$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les frais de base de l'agence de crédit ÉQUIFAX ainsi que ceux liés au traitement de chaque demande d'évaluation de crédit durant la période de 2019-2020, laquelle est soumise par le Service de développement du territoire de la MRC;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62200 494;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.10 ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 – MEMBRES DU CONSEIL DES MAIRES SORTANTS - RECONNAISSANCE

Les membres souhaitent approfondir les options qui s'offrent à eux pour la remise de cadeaux de reconnaissance. Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif du mois de février.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT DE LA MRC – SERVICE DE JOURNALIER

CA-2021-01-011

ATTENDU le besoin d'effectuer divers travaux légers sur la propriété de la MRC, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur au cours de l'année 2021;

ATTENDU la recommandation positive émise par la secrétaire-trésorière et directrice générale basée sur l'excellent travail réalisé au cours dernières années par monsieur Clément et monsieur Richer;

ATTENDU qu'il est recommandé qu'un contrat de services soit conclu avec monsieur Clément et monsieur Richer en fonction d'un taux horaire de 22.00 \$ pour une période maximale de 110 heures (combinés) pour l'année 2021;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la direction générale à recourir aux services de monsieur Benoît Clément et de monsieur Michel Richer pour effectuer des travaux légers sur le bâtiment de la MRC, à titre de travailleur autonome sur une base « heures travaillées / heures payées », et ce, jusqu'au 31 décembre 2021 aux conditions identifiées ci-haut au sein de la présente résolution;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, les contrats de services à intervenir pour l'année 2021;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution en collaboration avec le coordonnateur en sécurité publique, responsable de l'entretien de l'édifice, notamment, en ce qui a trait à l'administration et la coordination dudit contrat.

Adoptée.

5.2.2 ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC – FORMATION «LA NUMÉRISATION DES ARCHIVES DES MRC » - INSCRIPTIONS – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2021-01-012



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la formation intitulée « La numérisation des archives des MRC » organisée par l'Association des Archiviste du Québec aura lieu, en deux demi-journées, les 20 et 27 avril 2021, au montant de 160 \$ par participant, excluant les taxes;

ATTENDU que cette formation vise à outiller les professionnels concernant la numérisation et le fonctionnement des documents d'archives d'une MRC;

ATTENDU que la participation de la secrétaire du Service de l'aménagement, madame Marie-Josée Peatman, de la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, et de la secrétaire-réceptionniste, madame Émilie Welburn, à cette formation leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise dans le cadre de leurs fonctions respectives;

ATTENDU que conformément à la convention collective de la MRC de Papineau, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil administratif autorise de la secrétaire du Service de l'aménagement, madame Marie-Josée Peatman, de la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, et la secrétaire-réceptionniste, madame Émilie Welburn, à participer à la formation « La numérisation des archives des MRC » qui aura lieu, en deux demi-journées, les 20 et 27 avril 2021, au montant de 480 \$, excluant les taxes;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport, le cas échéant, soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5.2.3 CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT (FRR3 ET FRR4) – DÉPÔT D'UNE DESCRIPTION DE TÂCHES

CA-2021-01-013

ATTENDU l'entente conclue en septembre 2019 entre le gouvernement du Québec et le monde municipal intitulée « Partenariat 2020-2024 - Pour des municipalités et des régions encore plus fortes » ;

ATTENDU que le budget 2021 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2020-11-202, 2020-11-203 et 2020-11-204 lors de la séance tenue le 25 novembre 2020;

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-188, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 octobre 2020, signifiant un avis d'intérêt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour participer au volet 3 « Signature et innovation » du Fonds Région et Ruralité (FRR);

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-211, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2020, signifiant un avis d'intention au MAMH afin de participer au volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » du Fonds Région et Ruralité (FRR);

ATTENDU que selon l'indice de vitalisation économique de 2016, neuf municipalités du territoire de la MRC de Papineau affichent un IVE dans le cinquième quintile (Q5);

ATTENDU que pour élaborer et réaliser les plans d'action des volets 3 et 4 du Fonds Région et Ruralité, il devient impératif pour la MRC de Papineau de se doter d'un agent de développement additionnel;

ATTENDU le projet de description de tâches d'un agent de développement déposé dans le cadre de la présente séance en vue d'une recommandation au Conseil des maires ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de créer un nouveau poste d'agent de développement au sein de la structure administrative de la MRC, et ce, conformément à l'entente conclue avec le Gouvernement du Québec concernant le Fonds Région et Ruralité (FRR);

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la description de tâches du poste d'agent de développement déposée dans le cadre de la présente séance, lequel sera affecté principalement à l'élaboration et la réalisation des plans d'action des volets 3 et 4 du FRR;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires que ledit poste soit financé à même le Fonds Région et Ruralité ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 27 janvier 2021 pour considération.

Adoptée.

5.2.4 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR PATRICK ÉTHIER – INSPECTEUR EN PRÉVENTION DES INCENDIES

CA-2021-01-014

ATTENDU que le contrat de travail de l'inspecteur en prévention incendie, monsieur Patrick Éthier a pris effet le 27 juillet 2020 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC de Papineau, la période d'essai est de 910 heures travaillées ;

ATTENDU que pour finaliser le processus d'évaluation écrite du rendement durant la période d'essai de monsieur Patrick Ethier, le coordonnateur en sécurité publique, recommande la confirmation du lien d'emploi de ce dernier, à titre d'inspecteur en prévention incendie contractuel ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la directrice-générale et secrétaire trésorière quant à la levée de la période d'essai de monsieur Patrick Éthier ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale en levant la période d'essai de monsieur Patrick Ethier, inspecteur en prévention incendie, en date du 13 janvier 2021 et en confirmant son statut d'employé contractuel selon les modalités prévues à son contrat de travail ainsi que la Convention collective de la MRC ;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.5 FORMATION « TIRER LE MEILLEUR DES RÉSEAUX SOCIAUX » -
AGENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE - RATIFICATION**

CA-2021-01-015

ATTENDU la formation « Tirer le meilleur des réseaux sociaux » offerte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) prévue les 9 et 11 février prochain de façon virtuelle ;

ATTENDU la participation de l'agente de développement touristique de la MRC à une telle formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU cette formation permettra à l'agente de développement touristique de promouvoir davantage et de façon adéquate l'image de marque « En Petite Nation » ainsi que la MRC de Papineau en général ;

ATTENDU que les frais d'inscription pour cette formation sont de 238 \$, excluant les taxes applicables, si l'inscription est effectuée avant le 10 janvier 2021 ;

ATTENDU qu'une autorisation de la direction a été signifiée à l'agente de développement touristique afin qu'elle s'inscrive avant le 10 janvier 2021 pour bénéficier du tarif réduit ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'inscription de l'agente de développement touristique, madame Jessy Laflamme, afin qu'elle assiste à la formation « Tirer le meilleur des réseaux sociaux », laquelle se tiendra les 9 et 11 février 2021 de façon virtuelle ;

QUE :

Les frais d'inscription soient et sont autorisés, financés à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02 62009 690 et remboursables sur présentation des pièces justificatives ;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.6 ENTENTES PARTICULIÈRES À CONCLURE AVEC CERTAINS
EMPLOYÉS – TRANSFERT EN RAISON DE CONGÉS OU DE
SITUATION EXCEPTIONNELLE**

CA-2021-01-016

ATTENDU que suite à des congés de maladie et de maternité survenus en 2020, certains employés de la MRC ont cumulé plusieurs heures au sein des banques de temps quant à leurs vacances, notamment;

ATTENDU que des employés de la MRC ont plus de trente-cinq (35) heures de vacances en raison de circonstances exceptionnelles;

ATTENDU les modalités prévues aux normes du travail, à la Convention collective de la MRC ainsi que la Politique en gestion des ressources humaines pour les cadres et les responsables de service de la MRC en ce qui a trait, notamment aux vacances et au temps supplémentaire;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la direction générale afin de convenir d'une entente avec les employés concernés par ces situations particulières et autorise la directrice générale à établir les modalités convenues avec lesdits employés;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 SALLE MULTIMÉDIA – ÉDIFICE HENRI-BOURASSA – SOUMISSION DE PROSON

CA-2021-01-017

ATTENDU que la MRC de Papineau désire procéder à l'acquisition d'équipements multimédia, tel que des micros, des télévisions, des projecteurs, afin de rendre opérationnelle la salle Norman McMillan ;

ATTENDU que cette action figure parmi les enjeux identifiés lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 de la MRC de Papineau, notamment en relation avec la pandémie COVID-19;

ATTENDU que la MRC de Papineau a invité quatre (4) fournisseurs à présenter une offre répondant aux besoins identifiés pour la salle Norman MacMillan :

- Maxime Hupé-Labelle ;
- Proson ;
- Groupe DL Solutions informatiques ;
- Microrama ;

ATTENDU que seulement un fournisseur, parmi les quatre entreprises invitées, a présenté une soumission pour la réalisation de ce projet, soit l'entreprise Proson;

ATTENDU la présentation de différents scénarios effectuée auprès des membres du Comité administratif lors de la séance tenue le 13 janvier 2021 ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le Comité administratif recommande aux membres du Conseil des maires l'acquisition d'équipements multimédia auprès de l'entreprise Proson conformément à la soumission numéro 01-5614-7, laquelle a été ajustée dans le cadre de la présente séance;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires une dépense de 39 322.09 \$, excluant les taxes applicables, et que celle-ci soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC ;

QU' :

Un transfert du surplus accumulé libre soit effectué afin de rendre les crédits budgétaires disponibles pour la réalisation de ce projet ;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 janvier prochain pour considération ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

Monsieur Benoit Lauzon, préfet, quitte la présente séance. Il est 14h47. Le quorum est maintenu. Monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, prend la présidence de la séance.

**5.3.2 ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE ET D'UN ÉCRAN POUR
LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RATIFICATION**

CA-2021-01-018

ATTENDU que le budget 2021 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2020-11-202, 2020-11-203 et 2020-11-204 lors de la séance tenue le 25 novembre 2020;

ATTENDU qu'en fonction du budget 2021 de la MRC, un nouveau poste d'agent de développement sera créé au sein du Service de développement du territoire en relation avec le Fonds Région et Ruralité (Volet 3 et 4) ;

ATTENDU qu'il est indispensable que l'employé qui sera embauché possède un ordinateur portable ainsi que les logiciels requis pour effectuer son travail dans le cadre des fonctions établis dans la description de tâches ;

ATTENDU que la MRC de Papineau désire acquérir des ordinateurs Lenovo afin d'avoir un seul modèle en inventaire et d'en assurer efficacement la gestion;

ATTENDU que le Groupe DL Solutions informatiques a répondu à la demande de soumission le 7 décembre 2020 ;

ATTENDU la soumission de Groupe DL Solutions informatiques pour l'acquisition d'un ordinateur portable, incluant ses accessoires, et d'un écran au montant de 2 731.77\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'achat d'un (1) ordinateur portable, incluant ses accessoires, et d'un écran au montant de 2 731.77 \$, excluant les taxes applicables, auprès du Groupe DL Solutions informatiques ;

QUE :

La présente dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 au poste budgétaire numéro 02 65903 414 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3.3 ACHAT DE VINGT-DEUX (22) LICENCES ANTIDOTE WEB FRANÇAIS - RATIFICATION

CA-2021-01-019

ATTENDU que l'entreprise Antidote fournit une version web personnelle gratuite à toute personne le désirant depuis le début du confinement lié à la pandémie COVID-19;

ATTENDU que ces licences personnelles gratuites se terminent le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU que ces licences peuvent être transférées, pour les employés de la MRC, en version payante au nom de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que ces licences sont utiles pour le personnel de la MRC en raison des mesures sanitaires imposées par le Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie COVID-19, notamment en lien avec le télétravail obligatoire ;

ATTENDU que l'entreprise Antidote offre les licences à trente-deux dollars (32 \$) chacune pour une période de quatorze (14) mois ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a besoin de vingt-deux (22) licences, lesquelles représentent une somme de 704 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition de l'entreprise Antidote pour l'achat de vingt-deux (22) licences web au coût de 704 \$, excluant les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2022 ;

QUE :

La présente dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 au poste budgétaire 02 65903 490 de la MRC ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.3.4 ACHAT DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS DE LA MRC - AUTORISATION

CA-2021-01-020

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-004, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, adoptant la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC pour les cadres et les responsables de services ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-02-026, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2019, adoptant la Politique de remboursement des élus et des employés municipaux de la MRC;

ATTENDU que l'achat de chaussures de sécurité protégera les employés dans le cadre de leurs fonctions respectives, notamment lors de visites effectuées sur le terrain;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de chaussures de sécurité pour l'inspecteur en prévention des incendies et le Coordonnateur en sécurité publique, selon la Politique de remboursement des élus et des employés municipaux, au montant maximum de 125 \$ chacun;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 22000 527;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.5 ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INCENDIE – HABIT DE COMBAT - AUTORISATION

CA-2021-01-021

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-004, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, adoptant la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC pour les cadres et les responsables de services ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-02-026, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2019, adoptant la Politique de remboursement des élus et des employés municipaux de la MRC;

ATTENDU que l'achat d'un habit de combat protégera l'employé dans le cadre de ses fonctions respectives, notamment lors d'appels d'urgence concernant les incendies en cours;



ATTENDU la soumission soumise par l'entreprise L'ARSENAL, le 26 novembre 2020, représentant un montant de 1 925 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'un habit de combat pour le coordonnateur à la Sécurité publique auprès de l'entreprise L'ARSENAL, au montant de 1 925 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 527;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.3.6 DÉPLACEMENT DE LA FIBRE – NOUVELLE CASERNE DE
POMPIERS À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – ESTIMATION DE
L'ENTREPRISE C3F TÉLÉCOM INC.**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 22 janvier 2021.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

**6.1.1 PRIORITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2021 -
ADOPTION**

CA-2020-01-022

ATTENDU que la MRC de Papineau poursuit sa mission établie au sein de son Plan stratégique régional qui consiste à assurer le leadership de l'aménagement et du développement harmonieux et durable de son territoire et, plus spécifiquement, ses orientations stratégiques en se dotant d'un plan d'action;

ATTENDU le règlement numéro 065-2004, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2004, concernant la délégation de certaines compétences au Comité administratif;

ATTENDU que le budget 2021 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2020-11-202, 2020-11-203 et 2020-11-204 lors de la séance tenue le 25 novembre 2020;

ATTENDU les mandats confiés au Comité administratif par le Conseil des maires dans le cadre des discussions tenues lors de la préparation des prévisions budgétaires 2021 de la MRC;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU le document déposé dans le cadre de la présente séance concernant les priorités 2021 du Comité administratif, lequel a été élaboré en fonction, notamment des mandats confiés par le Conseil des maires;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif adopte ses priorités pour l'année 2021, telles que présentées dans le document déposé dans le cadre de la présente séance conformément aux mandats confiés par le Conseil des maires, notamment;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.1.2 SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MRC DE PAPINEAU
– DIAGNOSTIC DE SERVICES QUÉBEC - PRÉSENTATION**

Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, présente le diagnostic de Services Québec réalisé concernant le Service des ressources humaines de la MRC aux membres du Comité administratif, notamment en ce qui a trait à la gestion, la fidélisation, l'acquisition et le développement de la main-d'oeuvre.

**6.1.3 POLITIQUE D'ACHATS DE LA MRC – DÉPÔT D'UN PROJET RÉVISÉ
EN FONCTION DES COMMENTAIRES ÉMIS PAR LE CONSEIL DES
MAIRES - RECOMMANDATION**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

**6.1.4 PANDÉMIE COVID-19 – MESURES MISES EN PLACE AUPRÈS DES
RESSOURCES HUMAINES DE LA MRC**

CA-2021-01-023

ATTENDU la pandémie COVID-19 et les divers arrêtés ministériels émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec concernant les mesures à mettre en place en lien avec cette pandémie ;

ATTENDU les mesures mises en place par la MRC de Papineau en réaction à ladite pandémie, notamment en ce qui a trait aux ressources humaines, aux instances ainsi qu'à la clientèle de la MRC ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-12-356, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 décembre 2020, concernant les mesures mises en place durant la période des fêtes en relation avec le contexte de la pandémie COVID-19 ;

ATTENDU que suite à l'annonce du gouvernement du Québec, tenue le 6 janvier 2021, il est nécessaire d'adopter les mesures adaptées aux directives émises par le gouvernement ;

ATTENDU la proposition de mesures déposée par la direction générale dans le cadre de la présente séance en relation avec les nouvelles directives émises par le gouvernement ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier



et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition de mesures déposée par la direction générale conformément aux directives émises par la Direction nationale de la Santé publique à cet égard;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

Monsieur Benoit Lauzon, préfet et maire de la Ville de Thurso, se joint à la présente séance. Il est 15h47. Il assure à nouveau la présidence de la présente séance.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 TABLE ÉDUCATION OUTAOUAIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE – ACCEPTATION DU RÔLE D'ORGANISME FIDUCIAIRE ET RÉPONDANT - AUTORISATION

CA-2021-01-024

ATTENDU que le cadre de financement de la Table Éducation Outaouais (TÉO) vise à soutenir les plans d'actions concertés des regroupements de partenaires et des Tables de développement social de l'Outaouais;

ATTENDU que ce plan d'action a été déposé à la TÉO le 15 octobre 2020 et qu'il permet d'accéder au VOLET B – PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE;

ATTENDU que le VOLET B vise le soutien à l'implantation du plan d'action concerté durant la période de janvier à juin 2021 et qu'une somme de quarante mille dollars (40 000 \$) est réservé à la Table de développement social Papineau pour réaliser les actions prévues à son plan d'action sur le territoire, conditionnellement à l'acceptation du plan d'action par la TÉO;

ATTENDU que la Table de développement social Papineau n'est pas un organisme légalement constitué conformément à la Loi, et qu'à cet égard, il est requis qu'un organisme soit nommé fiduciaire de la somme disponible afin de lui permettre d'en bénéficier pour réaliser son plan d'action en matière de réussite éducative ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter le rôle d'organisme fiduciaire et de répondant pour permettre à la Table de développement social Papineau de réaliser son projet «PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE », lequel sera déposé auprès de la Table Éducation Outaouais pour considération;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la signature de l'entente spécifique avec la TÉO dans le cadre du volet B - PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE permettant l'obtention d'une subvention approximative de quarante mille dollars (40 000 \$) pour réaliser ledit plan d'action;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 janvier 2021 pour considération ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉS DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA) – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC EMPLOI-QUÉBEC

CA-2021-01-025

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-03-092, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 mars 2020, autorisant la conclusion d'une entente de services avec le bureau de Services Québec de Papineauville afin d'offrir la mesure STA aux clients admissibles du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'entente de services signée entre la MRC de Papineau et le bureau de Services Québec de Papineauville est d'une année, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

ATTENDU les modalités de reddition de comptes stipulées dans l'annexe A de ladite entente dans laquelle la MRC de Papineau s'engage à fournir un rapport trimestriel d'activités, indiquant les résultats atteints pour les indicateurs de production et de suivi;

ATTENDU les coûts forfaitaires établis pour l'ensemble des services de soutien à la mesure STA fournis par la MRC de Papineau ainsi que les modalités de paiement mentionnées dans ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent le rapport trimestriel d'activités lié à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA), conformément à l'entente de services conclue avec le bureau de Services Québec de Papineauville;

QU' :

Une facture de 12 143,75 \$ (plus les taxes gouvernementales), représentant les coûts des services du troisième trimestre couvrant les mois d'octobre à décembre 2021 de l'application de la mesure STA soit acheminée au bureau de Services Québec de Papineauville, accompagnée d'un récapitulatif des services qui ont été offerts par la MRC de Papineau ainsi que l'évolution des entreprises soutenues dans les différentes phases (préparatoire, démarrage et post-démarrage);

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.2 ADDENDA CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DES RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM) –



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION – AUTORISATION
DE SIGNATURE - RATIFICATION**

CA-2021-01-026

ATTENDU que le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 soit le programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », dans le cadre de son Fonds local d'investissement ;

ATTENDU que ce contrat de prêt précise les modalités du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et aux modalités du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises (en totalité ou en partie) parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ;

ATTENDU que suite à cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ;

ATTENDU qu'afin de permettre aux entreprises du territoire d'avoir accès rapidement au programme ajusté en fonction de la zone d'alerte maximale, le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière ont signé l'avenant soumis par le MEI le 21 décembre 2020 suite à sa réception ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte les modifications apportées au contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », lesquelles sont présentées dans l'avenant soumis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) joint à la présente résolution;

QUE :

La signature de l'avenant proposé par le MEI par le Préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière le 21 décembre 2020 soit et est ratifiée ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.3.3 Politique de soutien aux projets structurant (PSPS, FRR volet 2) –
Programme «Fonds d'urgence COVID-19»**

**6.3.3.1 ASSOCIATION DES CHASSEURS, PÊCHEURS, TRAPPEURS ET
ARCHERS DE LA PETITE-NATION (ACPTA) – ENSEMENCEMENT DE
LACS PUBLICS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CA-2021-01-027



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que l'une des activités de l'Association des chasseurs, pêcheurs et archers de la Petite-Nation (ACPTA) consiste en l'ensemencement de lacs publics sur le territoire ;
- ATTENDU l'ACPTA organise annuellement un souper de dorés, lequel est la principale activité d'autofinancement de l'organisme ;
- ATTENDU l'annulation de l'activité annuelle d'autofinancement en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 ;
- ATTENDU la volonté de l'ACPTA d'ensemencer les lacs publics sur le territoire de la MRC pour le bénéfice des citoyens et des familles du territoire ;
- ATTENDU la demande d'aide financière déposée par l'ACPTA auprès de la MRC de Papineau dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 (FRR volet 2);

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie COVID 19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non-récurrente, de 2 500 \$ à l'ACPTA pour l'ensemencement de lacs publics sur le territoire ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993;

ET QUE :

Le préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.4 ENTENTE SECTORIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT
BIOALIMENTAIRE EN OUTAOUAIS – AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE
2020-2023 - RECOMMANDATION**

CA-2021-01-028

- ATTENDU que la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est destinée à maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales et de les associer aux priorités des collectivités locales, supralocales et régionales;
- ATTENDU que le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025 vise à développer des systèmes bioalimentaires durables en Outaouais;
- ATTENDU que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) précise qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 126.3 de cette dernière loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment

pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU que l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023 a pour objectif de soutenir le développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais par la réalisation de projets en concordance avec les objectifs du Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2025 et des plans de développement de la zone agricole des MRC de l'Outaouais;

ATTENDU que par le biais de l'entente proposée, les parties conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de supporter le développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais;

ATTENDU la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) a été identifiée comme étant le fiduciaire de l'Entente;

ATTENDU que le budget 2021 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2020-11-202, 2020-11-203 et 2020-11-204 lors de la séance tenue le 25 novembre 2020;

ATTENDU que l'aide financière prévue à ladite entente sectorielle pour la MRC en référence à l'année 2021 est prévue au budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau, laquelle représente une somme de 15 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la signature de l'Entente sectorielle de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2020-2023 avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ainsi que ses partenaires ;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'autorisation d'une aide financière annuelle de 15 000\$ pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 de l'Entente, laquelle pourrait être financée à même le volet 2 du Fonds régions et ruralité ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 27 janvier prochain pour considération.

Adoptée.

6.3.5 PROGRAMME EMPLOI CANADA ÉTÉ – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2021-01-029

ATTENDU que le tourisme et l'agroalimentaire figurent parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la promotion touristique est l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 19 décembre 2018 comme stipule la résolution numéro 2018-12-236;

ATTENDU que 65 % des touristes viennent en Outaouais pour visiter de la famille ou des amis;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau doivent être informés de ce qui se passe sur leur territoire pour être de bons ambassadeurs;
- ATTENDU que la présence de préposés mobiles à l'information touristique lors des festivals et marchés ou dans les attrait aideraient à promouvoir les événements à venir ainsi que les attrait de la région auprès des citoyens et des touristes;
- ATTENDU que les préposés mobiles à l'information touristique pourraient, à certains moments dans l'été, rencontrer les enfants des camps de jour de la MRC de Papineau pour les sensibiliser à l'offre touristique du territoire;
- ATTENDU que dans le cadre du volet 3 « Signature et innovation » du Fonds Région et Ruralité (FRR), la MRC de Papineau a choisi le secteur agroalimentaire dans le but de développer un système agroalimentaire durable conformément à la résolution numéro 2020-10-188;
- ATTENDU qu'un forum agroalimentaire s'est tenu en février 2020 où de nombreuses données ont été amassées, lesquelles alimenteront le plan d'action qui sera élaboré en relation avec le système agroalimentaire durable à mettre en place;
- ATTENDU que plusieurs actions sont prévues dans le cadre des suivis à assurer en relation avec ledit forum ainsi que le volet 3 « Signature et innovation » du FRR, lesquelles nécessitent l'implication de l'agente de développement agricole ainsi que des ressources supplémentaires ;
- ATTENDU que le programme Emplois d'Été Canada 2021 du Gouvernement du Canada permet de subventionner l'embauche de ressources humaines durant la période estivale;
- ATTENDU qu'il serait possible d'embaucher deux préposés mobiles à l'information touristique en raison de 35 heures par semaine du 26 avril au 23 octobre 2021;
- ATTENDU que les dépenses estimées pour le projet visant l'embauche de préposés mobiles à l'information touristique (2) représentent un montant maximal de 35 000 \$;
- ATTENDU qu'il serait possible d'embaucher une ressource en agroalimentaire en raison de 35 heures par semaine du 26 avril au 23 octobre 2021;
- ATTENDU que les dépenses estimées pour la ressource agroalimentaire, représentent un montant maximal de 20 000 \$;
- ATTENDU qu'il serait envisageable d'obtenir jusqu'à 26 922,25 \$ en subvention pour l'embauche de ces trois ressources, ce qui représente 75 % du salaire minimum;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021 pour effectuer la promotion touristique du territoire par le biais de deux étudiants et pour soutenir l'agente de développement agricole dans le cadre du développement d'un système agroalimentaire durable par le biais d'un étudiant, laquelle représente une somme de 26 922.25 \$;

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant jusqu'à un maximum de 35 000\$ pour le projet des préposés mobiles à l'information touristique,

incluant, notamment, l'embauche des ressources, les frais de déplacement ainsi que du matériel promotionnel, et ce, conditionnellement à une réponse favorable à la subvention demandée dans le cadre dudit programme ainsi que la ratification de la présente décision par le Conseil des maires;

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant jusqu'à un maximum de 20 000 \$, pour l'embauche d'une ressource, incluant les frais de déplacement et l'accès à l'équipement informatique, afin de soutenir la mise en place d'un système agroalimentaire durable;

QUE

Lesdites dépenses pour les préposés à l'information mobile soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau;

QUE

Lesdites dépenses pour la ressource dédiée au développement agricole soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau ;

ET QUE

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.6 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » PHASE 1 – ÉTAT DE SITUATION

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du résumé préparé par monsieur David Pineault, chargé de projets, concernant l'évolution du projet « Papineau Numérique », phase 1. Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, en explique les principales composantes.

6.3.6.1 CONTRAT DE SERVICES DE MONSIEUR DAVID PINEAULT – SURVEILLANCE ET SUIVIS DES TRAVAUX DU BUREAU DE PROJET AU COURS DE L'ANNÉE 2020 - RECOMMANDATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 22 janvier 2021.

6.3.6.2 CONTRAT DE SERVICES À OCTROYER – SURVEILLANCE ET SUIVIS DES TRAVAUX DU BUREAU DE PROJET AU COURS DE L'ANNÉE 2021 – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2021-01-030

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004;

ATTENDU que le projet « Papineau Numérique » prévoit une ressource mandatée, notamment pour coordonner les travaux entre la MRC, le bureau de projet, les bailleurs de fonds et les partenaires associés;

ATTENDU que les frais associés à cette ressource sont admissibles aux programmes gouvernementaux autorisés, lesquels sont estimés à un montant supérieur à 25 000 \$ et inférieur à 101 100 \$;

ATTENDU le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC, et plus particulièrement, l'article 12.2 dudit règlement concernant les contrats dont la valeur varie entre 25 001 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation émise par la directrice générale et secrétaire-trésorière quant à l'octroi d'un contrat de services relatif à la surveillance des travaux réalisés dans le cadre du déploiement du projet « Papineau Numérique » phase 1;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'octroyer un mandat de surveillance et d'accompagnement dans le cadre du déploiement de la phase I du réseau collectif de fibre optique, lequel s'intitule « Papineau Numérique » à l'entreprise 8707260 Canada Inc.;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 janvier prochain pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**6.3.7 CAMPAGNE DE PROMOTION ET DE VISIBILITÉ DES ENTREPRISES
DE LA MRC DE PAPINEAU**

CA-2021-01-031

ATTENDU que la crise sanitaire Covid-19 a de grandes répercussions sur la survie des entreprises du territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que de nombreuses initiatives de promotion sur l'achat local sont mises en place telles qu'Outaouais D'abord, le Panier Bleu, lesquelles visent à aider les entreprises du Québec et de l'Outaouais ;

ATTENDU la volonté exprimée par différents partenaires visant à mettre en place une campagne de promotion et de visibilité des entreprises du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU l'offre soumise par l'entreprise « In Média », laquelle vise à mettre en valeur plus de deux cents (200) entrepreneurs de la région auprès de la communauté sous forme de reportages à même leurs journaux locaux ;

Il est proposé par M le conseiller Carol Fortier

et résolu unanimement

QUE :

La MRC de Papineau confirme sa participation à la campagne de promotion et de visibilité des entreprises de la MRC de Papineau proposée par l'entreprise « In Média », en collaboration avec différents partenaires du territoire ;

QUE :

La contribution de la MRC, représentant une somme de sept mille dollars (7 000\$), excluant les taxes applicables, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62200 993;

QUE :

La proposition soumise par « In Média » ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis;

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 DÉLÉGATION DE LA GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE ET DES SABLIERE-GRAVIÈRES SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT - AUTORISATION

CA-2021-01-132

ATTENDU que l'Entente actuelle entre la MRC de Papineau et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant la délégation de la gestion des baux de villégiature et l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État vient à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU que le MERN et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont signé, le 8 septembre 2020, une entente de principe sur la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENTDU que le 25 novembre 2020, le gouvernement a approuvé, par le décret n 12552020, publié à la Gazette officielle du Québec le 2 décembre 2020, le Programme relatif à une délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État en faveur des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC, conformément à la section II.2 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (RLRQ, chapitre. M-25.2)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 14.12 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C27.1), toute municipalité qui participe à un programme ou qui conclut une entente en vertu de l'article 14.11 a les pouvoirs nécessaires pour remplir les engagements et assumer les responsabilités qui y sont prévues;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que les principaux changements à la délégation portent sur :
- Une reddition de comptes administratives allégée;
 - La conservation par la MRC de l'entièreté des frais d'administration provenant de la gestion foncière;
 - La délégation de la gestion des baux à des fins complémentaires ou accessoires à la villégiature;
 - L'instauration d'un mécanisme de compensation assurant au délégataire un niveau de revenus de gestion foncière au moins équivalent à celui de l'année 2020 et ajusté à l'IPC;
- ATTENDU qu'en 2020, la MRC de Papineau avait 28 baux de villégiature et 14 baux de sable et de gravier actifs sur les terres du domaine de l'État;
- ATTENDU que les revenus estimés pour la MRC sont d'environ 20 000 \$ par an, suite au versement de 50 % des dividendes au MERN conformément à l'entente conclue avec ce ministère;
- ATTENDU les termes du protocole d'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État proposés par le MERN, lesquels indiquent notamment les objectifs, les engagements, les pouvoirs et les responsabilités, les modalités d'exercice de la délégation, les modalités de financement et d'utilisation du fonds de gestion et de mise en valeur, la durée de l'entente, ainsi que les possibilités de renouvellement, de révocation ou encore de subdélégation à une municipalité ou à une régie intermunicipale;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de la MRC de Papineau l'acceptation de toutes les clauses qui sont prévues à l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État conformément au protocole d'entente de délégation soumis par le MERN;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires, prévue le 27 janvier pour considération ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS - CONTRAT DE SERVICES DES MONITEURS POUR L'ANNÉE 2021-2022

CA-2021-01-033

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le juin 2019, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du code municipal du Québec ;

ATTENDU que la MRC assure la responsabilité exclusive relative à la formation des pompiers sur le territoire, notamment en ce qui a trait à l'organisation, l'administration, le développement, l'évaluation et l'engagement des moniteurs en formation afin d'offrir le programme de monitorat ;

ATTENDU que des moniteurs déjà en poste dans les municipalités de la MRC, constituent une banque importante de ressources afin d'effectuer le service de monitorat dans le cadre de la formation des pompiers ;

ATTENDU que ces moniteurs sont formés et accrédités selon les règles établies par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) afin de dispenser le programme de monitorat sur le territoire de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la direction générale à procéder au renouvellement de contrats de services avec des moniteurs du territoire, conformément aux besoins et aux services requis ainsi qu'aux modalités convenues et soumises dans le cadre de la présente séance, et ce, pour une durée de deux ans (2021 et 2022) afin d'offrir le service de monitorat dans le cadre du programme de la formation de pompiers;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires liés à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.6 Transport

6.6.1 APPUI PROFESSIONNEL EXTERNE AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE PAPINEAU DANS LA RÉALISATION DE PROJETS EN INGÉNIERIE CIVIL POUR 2021 ET 2022 – OCTROI DE CONTRAT - RECOMMANDATION

Le sujet est reporté à la séance extraordinaire du Comité administratif prévue le 27 janvier 2021.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 ACCÈS LIMITER AUX CAMIONS DE TRANSPORTS SUR LE PONT DE LA RUE PRINCIPALE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Le Comité administratif souhaite obtenir des précisions sur le sujet. Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière assurera un suivi à cet égard. Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

8.2 SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE TOURISTIQUE ET SPORTIVE AU QUÉBEC PAR LA MODERNISATION DE LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES – MRC ANTOINE-LABELLE



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 janvier prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2021

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de janvier à décembre 2021.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 27 JANVIER 2021

Aucune présentation ne sera effectuée avant la séance du Conseil des maires prévue le 27 janvier 2021.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2021-01-034

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 22 janvier 2021 à 10h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet